

Zonage :

zone limites

Zones urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
UBI : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
UBJ : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
UEa : Zone urbaine spécifique du domaine public autoroutier
UEB : Zone urbaine spécifique dédié au développement d'activités en lien avec l'agriculture
UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
ULA : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
UM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires

Zones à urbaniser

IAU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
IAUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités
IAUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements
ZAU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale habitat

Zones agricoles

A : Zone agricole
A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
Ap : Secteur agricole permettant la restauration du patrimoine bâti
At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
A2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

Zones naturelles

N : Zone naturelle
N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)
Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
Ne1 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
Ne3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis des enjeux naturels
Np : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
Nl : Secteur naturel à vocation sportive
Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
N2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national
N3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
N4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
N5 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
Nh3 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé sous conditions spécifiques
Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

Prescriptions :

Éléments identifiés au titre du L 151-19 du CU

Patrimoine bâti ponctuel

Patrimoine bâti linéaire

Facade à préserver

cas 1

cas2

Éléments identifiés au titre du L 151-23 du CU

Patrimoine naturel ponctuel

Patrimoine naturel linéaire

Mares et fossés

Élément surfacique (parc, boisement, square, etc...)

Espaces de jardins à préserver

Espace Boisé Classé

Zones à dominante humide

Zones humides identifiées

Périmètre Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement réservé

Bâtiment pouvant bénéficier d'un changement de destination

Risques :

Affaissement

Ruissellement

Atlas des Zones Inondables :

Alés faible

Alés moyen

Alés fort

Axe de ruissellement

Informations :

Bâtiment d'exploitation agricole

Périmètre OAP

Limites communales

Bati

Nouvelles constructions

Parcelles

Périmètres d'exploitation des carrières

Source Cadastre : PGN © Département de la Haute Marne, © Droits de l'état Réservés

Département de la Haute Marne

Communauté de Communes
des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : Villars-en-Azois

Planche : ZONAGE

DOSSIER APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
en date du : 02/03/2026

VERDI

la Présidente de la CC3F

Roxie Claude LAPOCAT

PLANCHE
A

0

0,5

1 km

Éléments du patrimoine bâti

N°	Type	Commune
VIL1	Lavoir	Villars-en-Azois

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
Absence d'emplacements réservés sur la commune				